

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
-TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Québec  
Core 0A1

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Tactical Armoured Patrol Vehicle Project/Projet du  
véhicule blindé tactique de patrouille.  
105 Hotel de Ville, 3rd Floor  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Rugged Processors & Displays	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W847L-140063/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 007
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W847L-140063	<b>Date</b> 2013-10-03
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TAP-004-23919	
<b>File No. - N° de dossier</b> 004tap.W847L-140063	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-10-31</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Vallee, Jackie	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 004tap
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 997-1709 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 997-0786
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**MODIFICATION 007:**

La modification 007 est publiée afin de:

1. Faire des modifications à l'énoncé des travaux et ses appendices; et
2. Répondre aux questions des fournisseurs.

**LES MODIFICATIONS ET LES CLARIFICATIONS SUIVANTES FONT PARTIES DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS:****1. Modifications liées à la question #33**

- (a) À l'appendice A1, paragraphe 2.1.13.1 et à l'appendice C1, élément numéro 2.1.13.1:

**SUPPRIMER** le texte (description) au complet.

**INSÉRER** à la place:

Lorsqu'il est alimenté en courant continu (c.c.) par un bloc d'alimentation du véhicule, le PR-T doit fonctionner normalement sous les conditions suivantes décrites dans la norme MIL-STD-1275D: état stationnaire, surtensions, variations brusques de tension et ondulations parasites (à l'exception du mode d'opération avec générateur). Le PR-T ne doit pas être endommagé par les irrégularités de démarrage décrites dans la norme MIL-STD-1275D, lorsqu'il est alimenté en courant continu (c.c.) par un bloc d'alimentation du véhicule; cependant, le RP-T peut cesser d'opérer jusqu'à ce que l'alimentation soit dans un état stationnaire.

- (b) À l'appendice A2, paragraphe 2.1.9.1 et à l'appendice C3, élément numéro 2.1.9.1:

**SUPPRIMER** le texte (description) au complet.

**INSÉRER** à la place:

Lorsqu'il est alimenté en courant continu (c.c.) par un bloc d'alimentation du véhicule, l'ER-T doit fonctionner normalement sous les conditions suivantes décrites dans la norme MIL-STD-1275D: état stationnaire, surtensions, variations brusques de tension et ondulations parasites (à l'exception du mode d'opération avec générateur). L'ER-T ne doit pas être endommagé par les irrégularités de démarrage décrites dans la norme MIL-STD-1275D, lorsqu'il est alimenté en courant continu (c.c.) par un bloc d'alimentation du véhicule; cependant, l'EP-T peut cesser d'opérer jusqu'à ce que l'alimentation soit dans un état stationnaire.

**2. Modifications liées à la question #34**

- (a) À l'appendice A2, après le paragraphe 2.1.9.2:

**INSÉRER:**

2.1.9.3 L'ER-T ne doit pas dépasser un appel de courant de 11 ampères (à 28 V c.c.), lorsqu'il est connecté au bloc d'alimentation du véhicule.

(b) À l'appendice C3, après l'élément numéro 2.1.9.2:

**INSÉRER:**

2.1.9.3	L'ER-T ne doit pas dépasser un appel de courant de 11 ampères (à 28 V c.c.), lorsqu'il est connecté au bloc d'alimentation du véhicule.	Échantillon	Les soumissionnaires doivent fournir un échantillon représentatif de l'équipement offert.	Le MDN confirmera la conformité en mesurant le courant pris par l'ER-T pendant les conditions de test.
---------	---	-------------	---	--

3. Modifications liées à la question #40

À l'appendice A1, paragraphe 2.1.5.7 et à l'appendice C2, élément numéro 2.1.5.7:

**SUPPRIMER:** 0604.5

**INSÉRER** à la place: 0604.2

4. Modifications liées à la question #41

At l'appendice A2, paragraphe 2.1.13.3 et à l'appendice C3, élément numéro 2.1.13.3:

**SUPPRIMER:** 8.0 Kg

**INSÉRER** à la place: 9.0 Kg

5. Modifications liées à la question #42

(a) À l'appendice A1, paragraphe 2.1.13.4 et à l'appendice C2, élément numéro 2.1.13.4

**SUPPRIMER:** (mode S1 or S2)

**INSÉRER** à la place: (mode S1, S2 or S3)

(b) À l'appendice A1, paragraphe 2.1.13.5 et à l'appendice C2, élément numéro 2.1.13.5

**SUPPRIMER:** (mode S3 or S4)

**INSÉRER** à la place: (mode S4)

## 6. Liste de questions des fournisseurs:

#	Réf.	Question	Réponse
33	App. A1, 2.1.13.1 et App. A2, 2.1.9.1	La référence mentionne: Le PR-T (ER-T) doit fonctionner normalement lorsqu'il est alimenté en courant continu (c.c.) par un bloc d'alimentation conforme à la norme MIL-STD-1275D et installé dans le véhicule.  <b>Question: L'alimentation électrique répond-elle parfaitement à la norme MIL-STD-1275D (protection contre les variations brusques de tension, les surcharges, les ondulations parasites et les irrégularités au démarrage)?</b>	Oui, les soumissionnaires devraient assumer que l'alimentation électrique du véhicule rencontre la norme MIL-STD-1275D. Cette norme décrit les caractéristiques de tension des systèmes d'alimentation de 28 V c.c. des véhicules militaires. La norme décrit donc les conditions de qualité de puissance qu'un système électrique installé à bord des véhicules doit survivre. Le besoin a été clarifié; veuillez-vous référer à la section des modifications.
34	App. A2, 2.1.9	<b>Question: Le devis technique du PR-T ne précise pas le courant maximal d'alimentation de l'écran. Pouvez-vous l'indiquer?</b>	Le courant d'alimentation maximal du PR-T et de l'ER-T est de 15 ampères. Nous supposons que le courant nécessaire au fonctionnement de l'ER-T sera habituellement modéré, mais qu'il sera plus élevé à basse température. La spécification a été modifiée. Veuillez-vous référer à la section des modifications.
35	App. A2, 2.1.11.4	La référence mentionné: L'ER-T doit se mettre à fonctionner dans un délai de quinze (15) minutes durant et après une exposition à une température ambiante de -40 °C, conformément à la norme MIL-STD-810G, Méthode 502.5 - Basse température, Procédure II - Utilisation.  <b>Question: A-t-on prévu assez de puissance pour alimenter les chaufferettes du PR-T, afin de respecter l'exigence de démarrage en 15 minutes à -40 °C, conformément à la section 2.1.11.4?</b>	Oui. Consultez la réponse à la question 34 et la modification connexe.
36	App. A1, 2.1.9.2	La référence mentionne: Le PR-T doit prendre en charge trois domaines de sécurité.  <b>Question: Les trois domaines de sécurité ont-ils chacun des niveaux d'assurance d'évaluation distincts?</b>	Non. Il n'y a aucun niveau d'assurance d'évaluation distinct.

#	Réf.	Question	Réponse
37	App. A1, 2.1.8.1	<p>La référence mentionne: Le PR-T doit pouvoir installer et exécuter le système d'exploitation MicrosoftMD Windows 7 Professionnel 64 bits en tant que système d'exploitation natif.</p> <p><b>Question: Si trois domaines de sécurité doivent être exécutés sur le système, peut-on supposer qu'il s'agit de trois instances virtuelles de Windows 7 64 bits exécutées sur un hyperviseur sécurisé approprié?</b></p> <p><b>Dans ce cas, doit-on utiliser un hyperviseur précis, comme VMWare ESXi, XEN, KVM, WindRiver MILS, LynxSecure ou Integrity-178B?</b></p> <p><b>Si au contraire vous ne prévoyez pas utiliser un hyperviseur mais uniquement séparer les domaines à l'aide de Windows, avez-vous une application ou un utilitaire précis en tête pour mettre en place les domaines de sécurité?</b></p>	<p>En effet, nous prévoyons utiliser un hyperviseur sécurisé, mais la marque n'a pas encore été choisie. Le Canada choisira et installera l'hyperviseur ainsi que les licences d'utilisation connexes.</p>
38	n/a	<p><b>Question: Pouvez-vous expliquer comment le processeur sera refroidi? Par convection de l'air ambiant? Par plaque de refroidissement sur laquelle reposerait le système afin de le refroidir un peu plus?</b></p>	<p>Le PR-T sera surtout refroidi par convection de l'air ambiant. Le refroidissement par conduction sera limité, car le PR-T sera retenu de façon permanente par des supports fixés à la carrosserie du véhicule, là où l'espace le permet. Nous ne pouvons préciser ni la surface de contact entre le PR-T et les supports ni le refroidissement potentiel qu'ils permettront.</p>
39	n/a	<p><b>Question: La présente DP est-elle visée par des exigences en matière de contenu canadien ou de RIR?</b></p>	<p>La présente DP n'est assujettie à aucune exigence en matière de RIR.</p>
40	App. A1, 2.1.5.7	<p>La référence mentionne: La carte d'acquisition vidéo devrait prendre en charge l'intégration, dans le flux vidéo encodé, de métadonnées (calculées et transmises au moyen d'un processus externe) utilisant le triplet clé-longueur-valeur (KVL), conformément aux formats et aux facteurs de complexité énoncés dans la norme 0604.5 du Motion Imagery Standards Board (MISB).</p> <p><b>Question: Exigez-vous la version 0604.5? La version 0604.2 est-elle voulue ou acceptable?</b></p>	<p>La version indiquée (0604.5) est une erreur de transcription, et la version courante, 0604.2, est la bonne. L'exigence a été modifiée; consultez les modifications.</p>
41	App. A2, 2.1.13.3	<p>La référence mentionne: L'ER-T doit peser moins de 8,0 kg.</p> <p><b>Question: Pouvez-vous augmenter la masse maximale du PR-T de 8,0 Kg à 9,0 kg.</b></p>	<p>Oui. La masse maximale a été augmentée. Consultez les modifications.</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W847L-140063/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W847L-140063

Amd. No. - N° de la modif.

007

File No. - N° du dossier

004tapW847L-140063

Buyer ID - Id de l'acheteur

004tap

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#	Réf.	Question	Réponse
42	App. A1, 2.1.13.4	<p>La référence mentionne: Le PR-T doit prendre en charge un mode veille ACPI à faible latence (mode S1 ou S2). Dans un tel cas, si le PR-T est branché et en mode veille à faible latence, son appel de courant ne doit pas dépasser 0,75 ampère (à 28 V c.c.) pour être jugé conforme.</p> <p><b>Question: Pouvez-vous clarifier l'exigence cotée au point 2.1.13.4, afin de nous aider à y répondre?</b></p>	<p>Les exigences ont été modifiées. Consultez les modifications.</p>
43	Annexe A, Article 2	<p>Pouvez-vous nous fournir une copie du document CID/09/15A?</p>	<p>Le document mentionné n'est disponible que sur demande auprès de la source originelle. Pour l'obtenir, le soumissionnaire doit disposer de la cote de sécurité appropriée.</p> <p>N.B. : Une accréditation en sécurité des émissions est une capacité spécialisée souhaitable mais non obligatoire pour répondre à cette demande de soumission.</p>

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.**